

Place de la République
38118 Hières-sur-Amby
Tel : 04 74 95 12 09
Fax : 04 74 95 14 95

Madame, Monsieur,

L'organisation de la vogue annuelle avec tir d'un feu d'artifice, ainsi que le plan Vigipirate renforcé, nous obligent à prendre des mesures plus contraignantes quant au stationnement et à la circulation des véhicules autour de la place de la République.

Afin que vous ne soyez pas surpris :

- Du mardi 27 juin au mardi 4 juillet le stationnement sera interdit sur la place de la République, et sur la place du Monument (arrêté n° 2017/030) ;

- Samedi 1^{er} juillet 2017, de 19h00 à 0h00, le stationnement sera interdit le long de l'impasse de la Voute sauf riverains ;

- Samedi 1^{er} juillet, de 19h00 à 0h00, la circulation sera interdite sur la place de la République.

- Un sens interdit sera mis en place à l'intersection de la rue de l'église et le route de Bourcieu en direction de la place de la République

Des barrières seront installées :

- à la hauteur du n° 3 place de la République en venant de la rue du Colombier, de façon à dévier les voitures vers la route de Bourcieu ;

- à la hauteur du n° 8 rue de la Gare, en venant de la RD 65, les véhicules devront faire demi-tour ;

- à la hauteur du n° 6 place de l'église, en venant de la montée de la Cure, les véhicules seront déviés vers la rue de l'église.

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le Maire
Patrick CHOLLIER